

Mémoire présenté par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2021

19 février 2021

CONTEXTE

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CEM) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1 250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent sur l'île de Montréal. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

INTRODUCTION

La préparation du budget fédéral pour l'exercice 2021 se fait alors que l'économie canadienne vit la pire crise de son histoire. La consultation prébudgétaire s'avère d'autant plus importante qu'elle constitue une occasion de redéfinir les bases d'une relance économique durable qui pourra s'inscrire dans la transition écologique répondant à nos objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris¹, ainsi qu'à ceux du projet de loi C-12 qui est, à ce jour, toujours à l'étude. Seules des mesures audacieuses permettront de créer un changement de paradigme.

Les répercussions de cette pandémie, subies par notre économie canadienne, ne se rapprochent en rien à ce que nous avons vu auparavant. Le PIB de 2020² a fléchi légèrement au premier trimestre, pour ensuite s'engager dans une descente vertigineuse au deuxième trimestre, suivi d'un rebond sans précédent au troisième trimestre. En novembre 2020, la ministre Freeland, lors de la présentation de l'énoncé économique, prévoyait un déficit d'environ 400 milliards³ de dollars pour l'année. L'ampleur de ce déficit n'a pas freiné le gouvernement canadien, et avec raison, de promettre des mesures de relance de 70 à 100 milliards de dollars pour stimuler la reprise économique des trois prochaines années.

L'ampleur des besoins économiques au pays ne doit pas nous faire oublier que l'est de Montréal recèle un immense potentiel de développement économique et social en raison de multiples facteurs :

- La disponibilité des terrains et des bâtiments dans un secteur stratégiquement positionné;
- La présence du Port de Montréal et l'accès aux réseaux de transport fluvial, ferroviaire et autoroutier;
- Un vaste bassin de main-d'œuvre qualifiée;

¹ Accord de Paris, 12 décembre 2015, https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

² Statistique Canada, *Produit intérieur brut, revenus et dépense, troisième trimestre de 2020*, consulté le 17 février 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201201/dq201201a-fra.htm>.

³ Ministère des Finances du Canada, *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 : Énoncé économique de l'automne 2020*, 30 novembre 2020, <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/report-rapport/FES-EEA-fra.pdf>.

- Des coûts inférieurs pour les espaces locatifs et les propriétés comparé au reste de la Ville et;
- La proximité du centre-ville de Montréal.

À ce potentiel s'ajoute un contexte politique qui n'a jamais été aussi favorable. Les gouvernements du Québec et de la Ville de Montréal ont en effet multiplié les engagements envers l'Est et ont signé, en décembre 2018, une déclaration commune pour revitaliser l'est de Montréal. Ces deux paliers de gouvernement s'entendent pour intervenir principalement sur deux axes, soit favoriser une mobilité durable et intégrée, de même qu'un développement économique innovant et durable.

En prévision du prochain budget fédéral, la CCEM est d'avis que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer dans la relance économique et le redéveloppement de l'est de Montréal et qu'il dispose de plusieurs leviers qui pourront contribuer à cette revitalisation. Nous suggérons que le gouvernement fédéral priorise quatre grands axes d'intervention qui sont les suivants.

Priorité 1 : Favoriser la reconversion des friches industrielles de l'Est de Montréal

La Stratégie nationale du Canada en matière de friches industrielles, reprise dans le plan Chantiers Canada au début de la dernière décennie, notait que lorsque tous les paliers gouvernementaux déploient des efforts concertés pour soutenir de tels projets, les résultats sont bien meilleurs. Ce genre de projet n'attire pas des investisseurs privés au départ, en raison de leur complexité et des délais importants pour assurer un retour sur investissement. Ainsi, le secteur public a un rôle très important à jouer pour réaliser des investissements stratégiques qui serviront de levier pour attirer la participation des investisseurs privés⁴.

De nombreux exemples de reconversion d'anciennes friches industrielles démontrent l'énorme potentiel que recèlent ces espaces pour créer des milieux de vie exceptionnels et des pôles économiques performants⁵. Toutefois, plusieurs projets de revitalisation d'anciens terrains industriels se heurtent à d'importants obstacles et défis, incluant les coûts élevés de décontamination des sols (et la difficulté à estimer ces coûts d'avance), la multiplicité des acteurs en jeu, l'accès difficile au capital, de même que les risques et les délais réglementaires. Par la suite, bien que le processus de décontamination puisse parfois être complété, l'attraction d'investisseurs privés est parfois freinée car souvent, ces terrains nécessitent encore d'importants investissements afin de les connecter aux infrastructures urbaines (aqueduc, égouts, électricité et gaz), sans oublier l'investissement supplémentaire pour la création de nouvelles routes et voies de passage.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a de nombreux avantages à développer ou à redévelopper des milieux urbains : limiter l'étalement urbain, favoriser le recours aux transports collectifs et les transports actifs, diminuer les émissions de GES, améliorer la qualité de vie, accroître le dynamisme économique, et rentabiliser les infrastructures existantes, pour ne nommer que quelques éléments.

⁴ Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, *Réhabiliter le passé, Construire l'avenir : une stratégie nationale des sites urbains contaminés réhabilitables pour le Canada*, Février 2003.

⁵ Technopôle Angus, *En 20 ans, le Technopôle Angus est passé d'une ancienne friche industrielle à un quartier d'avant-garde, chaleureux et effervescent*. Consulté le 17 février 2021. <https://www.technopoleangus.com/quartier/historique>

Recommandation #1 : Que le gouvernement canadien s'engage à investir 200M \$ pour la décontamination des terrains industriels de l'est de Montréal, à l'instar du gouvernement du Québec, sachant que les coûts totaux de décontamination seront supérieurs à la somme de ces investissements.

Recommandation #2 : Que le gouvernement canadien s'engage à investir massivement pour le développement des infrastructures et services aux abords des sites contaminés dans l'est de Montréal.

Priorité 2 : Favoriser la mobilité durable et efficace

Les déplacements des personnes et des marchandises partout au pays – et surtout dans les centres urbains – ne cessent de croître, entraînant une augmentation des émissions des gaz à effet de serre (GES), tandis que la congestion et l'entretien routier imposent des coûts importants sur le plan économique et nuisent à la qualité de vie.

Au Québec, les coûts liés à la congestion se chiffrent en milliards de dollars, venant nuire à l'économie et à la productivité des entreprises. La mobilité durable est donc une valeur ajoutée pouvant non seulement permettre la diminution des GES, mais amenant aussi des occasions de création de richesse. Les solutions favorisant la fluidité des déplacements, des personnes et des marchandises auront rapidement un impact sur les coûts de congestion, mais surtout sur notre bilan carbone, dans l'objectif d'atteindre les cibles que nous nous sommes fixés pour 2030.

Les infrastructures routières existantes dans l'Est de Montréal ne répondent pas à la nécessité que nous avons de réduire les émissions de GES liées au transport des marchandises. Le fait de connecter le port de Montréal plus directement à un réseau routier supérieur permettrait d'accroître l'efficacité des transports intermodaux et désengorgerait la rue Notre-Dame Est. Répondre à ces besoins d'infrastructures occasionnerait un mouvement plus fluide des marchandises avec moins d'impacts négatifs sur les populations environnantes et sur l'environnement.

Dans les dernières années, des actifs stratégiques de la région métropolitaine ont reçu des investissements majeurs afin de les mettre à niveau, le pont Samuel-De Champlain étant l'un de ces actifs. Ces investissements s'inscrivaient dans le nouveau plan Investir dans le Canada⁶. Par le biais de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) le gouvernement canadien a entre autres participé à hauteur de 1.28G\$ dans le premier segment du Réseau express métropolitain (REM).

Recommandation #3 : Soutenir la réalisation de projets de transport prioritaires pour améliorer l'attractivité économique et la qualité de vie des habitants et des travailleurs de l'est de Montréal incluant :

⁶ Infrastructure Canada, *Investir dans le Canada : le plan d'infrastructure à long terme du Canada*, avril 2018, <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/plan/icp-pic/IC-InvestingInCanadaPlan-FRA.pdf>

- Le prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard l'Assomption pour connecter le Port de Montréal au réseau routier supérieur ;
- La modernisation de la rue Notre-Dame Est pour en faire un boulevard urbain avec un corridor de mobilité durable et efficace ;
- Le prolongement de la ligne bleue du métro.

Recommandation #4 : Que le gouvernement fédéral soutienne financièrement le maintien des actifs en transports collectifs et les coûts d'opération des sociétés de transport, dans le contexte de faible achalandage pandémique et post-pandémique.

Recommandation #5 : Que le gouvernement fédéral, par le biais de la Banque de l'infrastructure du Canada, s'engage à investir minimum 24,5 % des coûts estimés de construction du REM de l'Est, conformément à la part du financement fédéral du premier segment du REM dans l'ouest de Montréal.

Priorité 3 : Soutenir les PME afin de favoriser la relance des entreprises

La crise sanitaire frappe l'ensemble de la société canadienne, dont le milieu entrepreneurial. L'impact des mesures de confinement, voire l'arrêt de certains secteurs d'activités, fut tel que le taux de fermetures des PME à venir au Canada pourrait être aussi élevé que 21 %⁷. Cette pandémie est venue mettre sous pression les liquidités de nombreuses entreprises qui se sont démenées pour survivre dans un contexte où les revenus étaient incertains, où la main-d'œuvre ne pouvait être conservée et où le modèle d'affaires devait être révisé.

Les gouvernements, tous paliers confondus, sont intervenus rapidement afin de soutenir les entreprises. Au Canada, des programmes et des mesures, tels la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SULC), ont permis à un grand nombre d'entreprises et d'organisations de traverser la crise actuelle.

Les PME qui se relèveront de la crise actuelle seront fort probablement à court d'argent pour investir dans les innovations ou les technologies qui leur permettraient de retrouver rapidement un niveau de productivité élevé. À cette fin, la CCEM est d'avis que le gouvernement canadien doit poursuivre son effort visant à soutenir directement les PME avec des mesures fiscales et financières.

Recommandation #6 : Convertir les programmes d'urgence pour qu'ils soient adaptés à la relance économique par la création d'un *Fonds Relance PME* visant l'investissement dans des innovations stratégiques ou l'adoption de technologies existantes améliorant significativement la productivité.

Recommandation #7 : Poursuivre les aides financières aux entreprises pour les secteurs d'activité ayant été le plus durement touché, notamment les secteurs de la restauration, de la culture, du tourisme et de l'aéronautique.

⁷ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *181 000 propriétaires de PME canadiennes envisagent de fermer pour de bon, mettant 2.4 millions d'emplois en jeu*, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Votre-voix-sondage-janvier-resultats-cles.pdf>.

Priorité 4 : Soutenir l'innovation dans les entreprises

Afin que nos entreprises continuent de croître, il nous faut stimuler l'innovation en encourageant le développement de la recherche industrielle et en favorisant la collaboration entre les entreprises, les établissements d'enseignement et les instituts de recherche. Il faut notamment soutenir les efforts des entreprises et des organismes économiques qui développent des initiatives favorisant l'innovation, particulièrement celles orientées vers les PME dont les ressources sont plus limitées ou qui vivent encore durement les impacts de la crise. Des mesures pour favoriser la commercialisation des innovations sont aussi nécessaires.

À ce titre, nous recommandons notamment d'accélérer l'application de la stratégie d'engagement de DEC en matière de soutien à l'innovation. Le plan ministériel 2020-2021 de DEC pour les régions du Québec⁸ regroupe plusieurs pistes d'intervention intéressantes qui favoriseront l'innovation dans l'Est de Montréal.

Nous espérons également voir le gouvernement du Canada venir en appui à l'ambition du gouvernement du Québec, partagée par divers acteurs du développement économique comme la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, de créer des zones d'innovation dans l'est de Montréal. La création de zones d'innovation en lien avec les créneaux d'avenir de l'Est contribuerait à stimuler la créativité et l'entrepreneuriat et à positionner le territoire dans les secteurs qui font écho aux atouts du territoire, notamment les technologies propres, les technologies de la santé, de même que le transport et la logistique.

Pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et la création d'un écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat dans l'Est, il faut soutenir la création de centres d'innovation et des services de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat en lien avec ces secteurs porteurs d'avenir pour l'Est. Certains projets sont déjà en cours et d'autres pourront être développés pour favoriser la collaboration entre les entreprises, les centres de recherche et les établissements d'enseignement autour des projets de recherche et développement, de prototypage et de commercialisation des innovations. Le projet de Hall pré-commercial intégré (HPCI) du Collège de Maisonneuve répond en tout point à ces objectifs⁹. Il faut porter une attention particulière à ce que les centres d'innovation développés encouragent le maillage entre utilisateurs potentiels de nouveaux produits ou technologies et les développeurs/fournisseurs de ces produits ou technologies, afin de favoriser la commercialisation des innovations et de soutenir les efforts des entreprises dans le développement des marchés.

Recommandation #8 : Poursuivre l'application et promouvoir la stratégie d'engagement de DEC pour faire émerger de nouvelles entreprises ou la création d'écosystème d'innovation.

⁸ Développement économique Canada pour les régions du Québec, *Plan ministériel 2020-2021*. Consulté le 17 février 2021. <https://dec.canada.ca/fra/publications/pm/2020-2021/403/index.html>

⁹ Bérubé, André (26 juillet 2020). « Le Collège de Maisonneuve envisage la construction d'une importante infrastructure de recherche et d'innovation au Technopôle Angus », sur le site *EstMédia Montréal*. Consulté le 17 février 2021. <https://estmediamontreal.com/college-maisonneuve-construction-importante-infrastructure-recherche-innovation-technopole-angus/>

Recommandation #9 : Soutenir les initiatives visant la création et le développement de zones d'innovation dans l'est de Montréal.

Recommandation #10 : Soutenir financièrement la réalisation de projet de Hall pré-commercial intégré (HPCI) du Collège de Maisonneuve.

CONCLUSION

L'est de Montréal constitue un territoire confronté à des défis multiples recelant un immense potentiel de croissance. Dans le contexte des engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal visant à revitaliser ce vaste territoire, notamment à travers la décontamination des sols et des projets structurants de transports et de réaménagement, la table est mise pour que des projets porteurs soient mis de l'avant au cours des mois et des années à venir. L'annonce en décembre 2020 du déploiement du Réseau express métropolitain (REM) dans l'Est constitue un retentissant signal à l'effet que l'heure est venue d'investir dans la relance de l'Est de Montréal. La participation active du gouvernement fédéral s'avère primordiale afin de permettre leur réalisation. La revitalisation de l'est représente une opportunité unique pour marquer d'importantes avancées à la fois sur les fronts économique, environnemental et social, tout en générant de réels progrès pour la classe moyenne canadienne.